

ATTESTATION SAVOIR NAGER EN SECURITE

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « Savoir Nager » en Sécurité

ANNEE D'OBTENTION :20.....

L'attestation du Savoir Nager en Sécurité est délivrée par :.....

(nom du directeur d'école ou du chef d'établissement)

À :

Nom:

Prénom:

Date de naissance : / /

Ecole/collège :

Académie:

Fait à :Le:

Cachet de l'établissement
et signature du directeur:

Professionnel Agréé
et titre:

Professeur: